

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 26 janvier 2023

Date de convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN – Vice-Présidente.

Présents : Bénédicte GARDIN - Jean-Louis LAUNAY - Odile PINEAU - Jean-Michel LUMEAU - Angélique RICHARD - Christelle BOURMAULT - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Marie-Thérèse ABINAL - Christophe VILLENEUVE - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER

Excusés/Pouvoirs :

Christophe HOGARD donne pouvoir à Bénédicte GARDIN
Magali LOISEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Sabine LOIZEAU donne pouvoir à Jean-Michel LUMEAU
Françoise PINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Amélie PASQUIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER
Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNÉ - Marie VILLENEUVE - Elodie BRANGER

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 14

Nombre d'administrateurs votants : 19

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **04 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES 2023 ENTRE LE CCAS DES HERBIERS ET LE CIAS DU PAYS DES HERBIERS –**
Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Le conseil d'administration du CIAS du 1er décembre 2022 a acté les modalités de mise à disposition de certains personnels du CCAS des Herbiers auprès du CIAS pour l'année 2023 via une convention de prestations de services. Toutefois, il est proposé aux membres du conseil d'administration de modifier la convention de prestation de services de la manière suivante :

- **Conseiller numérique** : modification de la quotité pour la passer de 50 à 70 %
- **Travailleur social** : modification de la quotité pour la passer de 75 à 25 %, la quotité du temps consacré au point d'appui seniors a été réévaluée
- **ajout de l'agent d'accueil du pôle social** : pour les missions d'accueil du pôle social sur l'ensemble de l'amplitude hebdomadaire du service.



Les quotités de travail sont donc évaluées comme suit :

Du CCAS vers le CIAS		
Poste	Situation précédente	Nouvelle situation au 1 ^{er} janvier 2023
Direction du CIAS	1 attaché hors classe à 40 %	1 attaché hors classe à 40 %
Direction des ressources humaines	1 attaché principal à 20 %	1 attaché principal à 20 %
Gestion RH, paie, formation, instances consultatives	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 8 %	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 8 %
Conseil juridique, marchés publics	1 adjoint administratif à 30 %	1 adjoint administratif à 30 %
Conseil numérique	1 adjoint administratif à 50 %	1 adjoint administratif à 70 %
Infirmière coordinatrice	1 infirmière en soins généraux hors classe à 10 %	1 infirmière en soins généraux hors classe à 10 %
Travailleur social	1 Assistant socio-éducatif à 75 %	1 Assistant socio-éducatif à 25 %
Assistant(e) administratif à l'épicerie solidaire	1 emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs à 35%	1 emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs à 35%
Agent d'accueil du pôle social		1 auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe à 50 %

L'avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, livre V, titre 1^{er}, chapitre II, section 4, relatif à la mise à disposition,

Vu la délibération n° 2 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2022,

Vu l'avis du comité technique du centre de gestion de la Vendée du 23 janvier 2023,

Vu le budget principal,

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de prestation de services entre le Centre Communal d'Action Sociale des Herbiers et le CIAS du Pays des Herbiers tel que présenté ci-dessus,
- l'autoriser ou la Vice-Présidente, à signer toutes les pièces relatives à cet avenant,
- décider d'imputer les dépenses et recettes afférentes sur le budget du CIAS.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Bénédicte GARDIN,
Vice - Présidente



Publié électroniquement le : 06 JAN. 2023
Transmis en Préfecture le : 06 JAN. 2023

